



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Territoires 05

Travaux d'entretien du lit du Buëch – remobilisation des matériaux sur les atterrissements

- Campagne 2018 -

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

DQE - BPU

Août 2018

Date de réception des offres :

13 Septembre 2018 à 12H00

1. BORDERAU DES PRIX UNITAIRES

Le Cahier des Clauses Techniques particulières (Pièce 3 du présent DCE) reste la pièce de référence. Il permet entre autres d'apprécier au mieux la nature des travaux. **La facturation finale sera basée sur ces tarifs, adaptés aux travaux effectivement réalisés conformément au sous détail des prix proposé.**

N° des prix	Désignation des travaux et prix en toutes lettres	Unité	Prix unitaire € H.T	Quantité	Prix total € H.T
	INSTALLATION DE CHANTIER				
1.1	<p>Installation et repli de chantier avec engin : Ce prix rémunère, forfaitairement, l'installation et le repli d'un chantier nécessitant un engin de chantier adapté.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise de connaissance des lieux et la présentation du chantier en vue de renseigner le bon de commande, le marquage (bombes de peinture de chantier) et/ou piquetage (jalons) contradictoire des travaux à réaliser, ainsi que toutes les réunions de chantier nécessaires (réunion préalable, visite inopinée, réception de chantier, ...); - La réalisation des démarches préliminaires au démarrage des travaux à entreprendre auprès des concessionnaires de réseaux et de voiries (DICT, permission de voirie), des communes (le cas échéant), ...; - Le transfert des équipes et de tout matériel nécessaire à la réalisation des travaux (pelle mécanique, véhicule de repli, ...); - Les mesures de protection du milieu (kit-antipollution, suivi régulier de l'état des engins de chantier, ...), des biens et des personnes (application du plan de prévention des risques professionnels, convention EDF, ...); - La signalisation temporaire du chantier (périmètre de protection, mise en sécurité, panneaux de chantiers, feux tricolores, ...); - La réalisation d'accès; - Le suivi du journal de chantier; - La prise en compte des contraintes imposées dans le cahier des charges (ordre de priorité des chantiers, réactivité dans le cas d'intervention en urgence, choix des accès - La dépose et repose de clôture et/ou de portail si nécessaire; - Le gardiennage et la mise en sécurité du matériel sur le chantier; - La remise en état des lieux (ensemencement et/ou retalutage si nécessaire) dans et hors emprise des travaux (zone de chantier, accès, ...); 	forfait	1

	<ul style="list-style-type: none"> - Le repliement de la totalité du matériel ; - La prise en compte des divers et imprévus ; - Toutes suggestions nécessaires à la bonne exécution des travaux. Le forfait en toutes lettres :				
1.2	Amenée et repli d'engin supplémentaire : Ce prix rémunère, forfaitairement, l'amenée et le repli d'un engin supplémentaire sur le chantier. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - L'amenée et le repli d'un engin lourd de chantier de tout type (pelle mécanique, chargeur, bulldozer, tractopelle, tombereau, ...). Le forfait en toutes lettres :	forfait	1
	ESSARTEMENT ET SCARIFICATION ATERRISSEMENTS				
2.1	Traitement de la végétation : Ce prix rémunère, au mètre carré, l'essartement de la végétation par broyage. L'essartement devra correspondre aux préconisations du CCTP. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - L'essartement intégral de la végétation sur les zones indiquées dans le CCTP ; - Le broyage des végétaux sur site ; Le mètre carré en toutes lettres :	M ²	89 156
2.2	Traitement de la végétation : Ce prix rémunère, à l'unité, l'abattage des arbres de diamètre supérieur aux capacités du broyeur forestier. Les quantités et localisation sont précisées au CCTP. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - L'abattage des arbres selon les préconisations du CCTP ; - L'ébranchage et le billonnage en 2 mètres ; - L'enstérage des billes en haut de berges ou pied de berges selon les instructions du maître d'ouvrage ; L'unité en toutes lettres :	U (D 20/40)	611
		U (D 40/60)	28
		U (60/80)	7

2.3	<p>Scarification des atterrissements dans le lit mineur ou moyen d'un cours d'eau (2 passages): Ce prix rémunère, au mètre carré, la mobilisation de matériaux de toutes tailles sur la totalité de la surface considérée. La profondeur de brassage devra correspondre aux préconisations du CCTP.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'arrachage des souches et des systèmes racinaires ; - Le brassage des matériaux ; - La répartition homogène des matériaux brassés (sensiblement identique à l'état initial). <p>Le mètre carré en toutes lettres : </p>	M ²	47 362
2.4	<p>Scarification des atterrissements dans le lit mineur ou moyen d'un cours d'eau (1 passage) : Ce prix rémunère, au mètre carré, la mobilisation de matériaux de toutes tailles sur la totalité de la surface considérée. La profondeur de brassage devra correspondre aux préconisations du CCTP.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'arrachage des souches et des systèmes racinaires ; - Le brassage des matériaux ; - La répartition homogène des matériaux brassés (sensiblement identique à l'état initial). <p>Le mètre carré en toutes lettres : </p>	M ²	28 456
2.5	<p>Décompactage des atterrissements : Ce prix rémunère, au mètre cube, le terrassement en déblais remblais de matériaux de toutes tailles sur la totalité de la surface considérée et sur la profondeur préconisée par le maître d'ouvrage (hauteur de l'isole par rapport au niveau d'eau).</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le décompactage des matériaux sur la surface considérée par déblais/remblais sur place ; <p>Le mètre cube en toutes lettres : </p>	M ³	8 929

<p>2.6</p>	<p>Réalisation d'un chenal dans les atterrissements du lit : Ce prix rémunère, au mètre cube, le terrassement de matériaux de toutes tailles sur la totalité de la surface considérée et sur la profondeur préconisée par le maître d'ouvrage. Il comprend : - le décaissement des matériaux sur la surface du chenal à réaliser et à la profondeur indiquée ; - Le régalaie des matériaux sur l'isole (de part en part du chenal réalisé) ; - La réalisation d'un merlon fusible en tête du chenal de la largeur du chenal et sur une hauteur précisée par le maître d'ouvrage (< ou = 1m). Le mètre cube en toutes lettres : </p>	<p>M³</p>	<p>.....</p>	<p>9 769</p>	<p>.....</p>
------------	---	----------------------	--------------	--------------	--------------

Ayant pris connaissance de tous ces éléments,
(Signature précédée de la mention LU ET APPROUVE)

Fait le

A

L'entrepreneur,